



Conseil communal

Message pour le Conseil général

BUDGET 2022

Présentation des budgets 2022 - Commentaires

Contexte

Le 1^{er} janvier 2021 sont entrées en vigueur la Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo ; ROF 2018_021) et l'Ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo ; ROF 2019_080). Ces nouvelles dispositions légales cantonales ont nécessité la mise en œuvre d'un nouveau plan comptable, appelé communément MCH2 pour « Modèle Comptable Harmonisé de deuxième génération ».

Ce modèle harmonisé a entre autres pour objectifs :

La comparabilité afin de faciliter la coordination de la politique budgétaire et de fournir des données pour le calcul cohérent de la péréquation intercommunale ;

La transparence pour les citoyennes et citoyens et les milieux concernés afin d'offrir une image précise de la situation patrimoniale et du résultat ;

La statistique financière qui, par la normalisation des systèmes comptables, doit permettre de réaliser des économies.

Le budget doit être équilibré à moyen terme. Pour la politique budgétaire, le facteur déterminant est le résultat cumulé sur plusieurs années du compte de résultat. Exiger un équilibre annuel du compte de résultat encouragerait une vision à court terme. Il est généralement admis un excédent de charges au budget de résultat pour autant que la fortune nette au bilan le couvre.

Le budget 2022 est établi selon ce nouveau plan comptable MCH2 pour sa deuxième année consécutive. Une très grande partie du travail d'adaptation du budget avait déjà été entrepris lors de l'élaboration du budget 2021, cependant le plan comptable MCH2 étant beaucoup plus précis que l'ancien, certaines adaptations ont encore été nécessaires, comme par exemple pour des prestations fournies en interne qui peuvent connaître des répartitions différentes.

La présentation des chiffres du budget 2022 s'accompagne, en parallèle, des chiffres du budget de l'année 2021 pour information et comparaison.

Budget de résultat

Le budget de résultat pour l'exercice 2022 se résume comme suit :

Revenus	CHF 9'896'236.20
Charges	<u>CHF 10'570'239.65</u>
Excédent de charges	CHF 674'003.45

Comme le budget précédent, le budget de 2022 présente un déficit. Au vu des investissements de ces dernières années et des conséquences de la réforme de la fiscalité des entreprises (PF17) qui est sensée péjorer nos recettes, ce déficit (qui correspondrait, selon les anciennes règles, à 6.38% des charges) n'est pas une surprise en soi. Compte tenu de notre fortune nette au bilan au 31.12.2020 qui s'élève à CHF 4'382'807.88 (et qui couvre donc largement l'excédent de charges prévu) ainsi que des résultats des dernières années (qui se sont systématiquement révélés largement positifs), le Conseil communal a décidé de ne pas couper dans les prestations en faveur de la population.

Les charges et revenus liés sont signalés sur l'état détaillé du budget par un astérisque (*) à droite du libellé du compte.

A ce stade, la plupart des charges et des recettes liées ont été communiquées. Pour les données encore manquantes, un montant estimatif a été inscrit sur la base des exercices précédents et du budget 2021.

Les dépenses liées relatives à l'Agglomération fribourgeoise ont été imputées dans les rubriques comptables indiquées sous l'Agglo. Elles représentent un montant total de CHF 296'072.-. Comparativement, CHF 269'390.- figuraient au budget 2021, soit une augmentation de CHF 26'682.-. Il faut relever que l'Agglo signale un inconfort dans son budget du fait que le contrat avec les TPF n'est pas encore signé. Il pourrait y avoir des frais supplémentaires au 6220 de CHF 65'638.- qui ne figurent pas à l'heure actuelle au budget.

L'administration générale (0) augmente son budget de CHF 30'994.45

Au 0220 « Services généraux, autres » l'augmentation de CHF 17'500.- dans l'acquisition de logiciels est due en bonne partie au changement du plan comptable MCH2 et des mises à jour nécessaires pour son développement. Les frais de maintenance du logiciel sont aussi plus élevés de CHF 19'750.- au budget du fait d'un nouveau contrat de maintenance pour Telecomservices qui englobe les interventions. De ce fait, le budget des interventions diminue de CHF 15'000.-.

Les frais du SIT de CHF 9'000.- ont été déplacés des comptes du traitement des eaux usées à services généraux car ils englobent toutes les couches du terrain et pas uniquement les eaux usées.

Les salaires des apprenties ont été adaptés aux nouvelles normes des contrats d'apprentissage

A la rubrique 0290 « Immeubles administratifs non mentionnés ailleurs » le compte 0290.3140.00 a été ouvert (budget CHF 11'000.-) pour l'entretien du terrain de foot en ZIG. Il prévoit notamment le remplacement du treillis (CHF 10'000.-) et de la barrière (CHF 500.-)

L'ordre et sécurité publics, défense (1) diminue son budget de CHF 1'308.16

La rubrique 1400 « questions juridiques » englobe désormais la commission de naturalisation, les émoluments de chancellerie, les prestations du registre foncier, les avis de droit et de procédures ainsi que les émoluments cantonaux pour permis de construire.

Notre participation au service des curatelles (1402.3612.00) augmente de CHF 3'879.- et celle au CSPi M.A.N. (1500.3612.00) diminue de CHF 13'069.61.

Au 1610 « Défense militaire », les frais d'entretien des installations de tir sont désormais gérés par Prez en association de communes.

Dans le cadre de la protection civile (rubrique 1620), les contributions d'abri PC d'un montant de CHF 167'050.- n'ont pas été remboursées au Canton. Elles devraient l'être en 2023.

Le dicastère formation (2) diminue son budget de CHF 11'943.80

Au 2170 « Bâtiments scolaires » l'étude sur la réfection des bâtiments scolaires (2170.3131.00) a été effectuée. La réfection de la façade de l'école (budgétée au compte 2170.3144.00) a été effectuée sur 2020. Au compte 2170.3010.00, les salaires de conciergerie diminuent de CHF 17'087.- du fait de l'attribution du 10% du salaire d'un concierge aux transports scolaires.

Au 2180 « Accueil de jour » les salaires de l'accueil extrascolaire et de l'aide aux devoirs augmentent de CHF 14'983.-. Ceci se justifie par l'augmentation du taux de travail d'une employée à l'accueil extrascolaire et de l'engagement d'une personne supplémentaire à l'aide aux devoirs.

Le compte 2180.3144.00 « Frais d'entretien bâtiment 78-AES » prévoit un budget de CHF 20'000.- pour l'étanchéité du local de chauffage du bâtiment.

Au 2195 « Transports scolaires » le budget de participation des autres communes a été baissé à CHF 2'000.-, le transport des élèves de Matran par notre bus n'étant que sporadique.

Au 2200.3631.00, notre part au subventionnement cantonal des écoles spécialisées augmente de CHF 18'595.15.

La culture, le sport et les loisirs (3) diminuent le budget de CHF 3'138.-

Dès 2022, la participation par habitant pour la BRA passera à CHF 14.- par commune.

Au 3421 « Centre de loisirs », un groupe de travail se réunit afin de remettre en place un concept pour le centre de loisirs. De ce fait, le budget de CHF 30'000.- pour mandat a été maintenu.

La santé (4) augmente son budget de CHF 48'594.60

Les frais d'établissements médico sociaux (4120) augmentent de CHF 30'428.50, les soins ambulatoires (4210) de CHF 7'172.50 et les services de sauvetage (4220) de CHF 7'814.20.

La prévoyance sociale (5) augmente son budget de CHF 72'149.70

Les institutions pour personnes handicapées et inadaptées (5230) augmentent de CHF 23'883.20.

La plus grosse augmentation se situe au 5451 « Structures d'accueil extrafamiliale de jour ». Augmentation de CHF 45'000 pour les crèches et CHF 5'000.- pour les mamans de jour. Le

nombre d'enfants placés est en nette augmentation et les subventions sont liées au revenu déterminant des parents.

Le compte 5720.3612.00 concernant notre participation au service social diminue de CHF 20'295.-. Cela s'explique du fait que le service social a réparti ses charges sur 2 comptes, le 2^{ème} étant celui de l'IPSO (5790.3612.00) auquel un budget de CHF 28'721.- a été attribué

Le trafic et les télécommunications (6) présentent une augmentation de CHF 76'794.-

Au 6150 (Routes communales) les principales augmentations sont liées d'une part aux investissements routiers qui seront bouclés en 2021, qui génèrent une augmentation de CHF 39'181.- aux amortissements, d'autre part aux investissements prévus en 2022 pour lesquels il faudra emprunter des fonds, ce qui expliquent l'augmentation de CHF 22'652.- à l'imputation interne des intérêts.

Le trafic régional et d'agglomération (6220) augmente de CHF 32'182.-.

Le dicastère protection de l'environnement et aménagement du territoire (7) enregistre une augmentation de CHF 19'011.10

Dans l'approvisionnement en eau, il faut relever que le prix de l'eau acheté à l'AESO passe de CHF 1.65 à CHF 1.50.

Le budget de la STEP de Pensier diminue de CHF 36'155.- du fait que la STEP prévoit de gros investissements dès 2023 et renonce de ce fait au remplacement des installations techniques qui étaient prévues en 2022.

Au 7710.3612.00, il est prévu un budget de CHF 27'400.- pour l'agrandissement du cimetière des demi-tombes ainsi que l'assainissement du jardin des souvenirs.

Dans l'aménagement du territoire (7900) le salaire des 2 employés au service technique est désormais attribué à 100% dans cette rubrique, d'où une augmentation de CHF 14'316.- au budget.

Le dicastère de l'économie publique (8) reste stable (+ CHF 1.85)

Le dicastère des finances et impôts (9) prévoit une diminution de revenus de CHF 1'403.-

Les recettes d'impôts ont été estimées en tenant compte des indications fournies par le service cantonal des contributions. Les autres impôts et taxes ont été estimés en fonction de l'expérience de l'année en cours et des années précédentes.

La réforme fiscale des entreprises ainsi que les effets à prévoir dû au Covid-19 impactent le budget :

- L'impôt sur les personnes physiques augmente de CHF 17'400.-. Le service des contributions prévoit une augmentation de 2% sur les impôts sur le revenu mais une diminution de 12.2% sur la fortune entre 2021 et 2022.
- L'impôt sur les personnes morales diminue de CHF 53'000.-. La diminution prévisible de 15% sur le bénéfice et de 10% sur le capital lié au Covid-19 prévue entre 2019 et 2020 reste d'actualité. Elle est compensée en partie par des paiements compensatoires de base de CHF 125'199.- (9100.4611.00).

Le budget des contributions immobilières (9101.4021.00 et 9101.4021.10) a été augmenté de CHF 40'000.-

Les gains immobiliers (9101.4022.00) ont été budgétés à la hausse pour CHF 150'000.-, sur une moyenne des 4 dernières années.

La péréquation financière intercommunale (9300) nous coûtera CHF 31'421.- de moins que l'année précédente.

Les intérêts passifs sur engagements financiers-emprunts (9610.3401.00) de CHF 210'033.- sont intégralement affectés, par imputations internes, aux dicastères ayant généré l'emprunt relatif à ces charges.

Au compte 9610.3499.00 (intérêts rémunérateurs et escomptes) le budget a été diminué de CHF 5'000.- par rapport à 2021. Il faut relever qu'en mars 2021 le conseil communal a décidé de modifier le taux d'intérêt rémunérateur sur des contribuables versant leur acompte d'impôt annuel en 1x de 2% à 0.5%, se rapprochant ainsi des taux usuels des marchés financiers. L'impact de ce changement se verra progressivement lors de l'établissement des taxations définitives pour 2021.

Les amortissements obligatoires sont désormais directement imputés dans les dicastères concernés.

Budget d'investissement

Le budget d'investissement pour 2022 se résume comme suit :

Recettes d'investissement	CHF	356'816.00
Dépenses d'investissement	<u>CHF</u>	<u>8'300'069.00</u>
Excédent de dépenses	CHF	7'943'253.00

Ci-après quelques commentaires concernant le budget d'investissement.

Les crédits d'investissement de ce budget sont séparés en quatre catégories principales, à savoir :

- Les investissements votés, mais pas encore réalisés ou en partie réalisés (désignés par un (V) à la fin du libellé du compte)
La liste détaillée ci-après indique pour chaque crédit soit le montant budgété pour 2022, soit la raison pour laquelle il n'y a pas de montant budgété pour 2022 (investissement réalisé avant la fin de l'année en cours ou investissement reporté à une année ultérieure).
 - Les investissements soumis au vote lors du Conseil général de décembre et faisant l'objet d'un message spécifique.
 - Les investissements qui marquent l'intention de proposer l'objet au Conseil général dans le courant de l'année 2022 lorsque les dossiers seront prêts.
 - Les recettes d'investissements à recevoir en 2022 (subventions, participations de tiers, etc.).
- Cette puce accompagne les montants concernés par la Transagglo*

Les montants inscrits au budget d'investissement correspondent aux dépenses et recettes d'investissement prévues en 2022 et non pas aux montants totaux des crédits votés, des crédits à voter ou des crédits d'intention.

Budget d'investissement 2022 - Liste des crédits

A. Crédits déjà votés

(adaptation de crédits déjà votés sur la base de la situation actuelle)

		Crédits votés	Montants 2022
1610.5660.00	Stand tir dépollution butte + rénovations (V)	450'000	336'631
• 6150.5010.04	Mesure 3M.08.02 PA3/Transagglo sect.gare Avry-Matran-COSO (V)	1'500'000	873'991
• 6150.5010.05	Mesure 3M.06.02 PA3/Transagglo sect.Avry-Gare Villars-sur-Glâne (V)	2'250'000	1'243'615
6150.5010.07	Aménagement carrefour Z.I. partie OUEST (Valtraloc secteur garages) (V)	439'800	221'192

6150.5010.08	Aménagement trottoir Z.I. vers Corjolens (V)		270'000	170'000
6150.5010.09	Réfection rte Fontanettes Travaux routiers	CHF 1'055'000.—	1'945'000	1'809'779
7101.5031.03	Adduction d'eau	CHF 365'000.—		
7201.5032.03	Séparatif	CHF 525'000.—		
6150.5010.14	Mise en séparatif secteur Grand-Clos Travaux routiers	CHF 110'000.—	575'000	540'000
7201.5032.05	Séparatif	CHF 465'000.—		
6150.5010.15	Chemin piétonnier secteur Fontanettes Travaux routiers	CHF ...117'000.—	140'000	139'461
7101.5031.07	Adduction d'eau	CHF ... 23'000.—		
• 6150.5010.16	Mesure 4M.06.01 PA4/Transagglo sect. CO-Rosé (V)		7'000'000	1'500'000
6150.5010.17	Mobilité douce CO-Cheiry P2 20.13(V)		500'000	50'000
7101.5031.00	Rempl.conduite Eternit Impasse Agges- Murailles (V)		300'000	53'000
7101.5031.05	Captage source de la Montagnette		220'000	180'000
7201.5032.00	Assainissement collecteurs Aménag. Carrefour Z.I. partie OUEST (Valtraloc secteur garages) (V)		437'400	137'400
Total				7'255'069

Les crédits votés non mentionnés dans cette liste seront en principe bouclés avec les comptes 2021.

B. Crédits à voter lors de la séance du Conseil général du 14 décembre 2021

		Crédit à voter	Montant 2022
7101.5031.09	Renouvellement conduite adduction eau Grand-Clos	150'000	150'000
Total			150'000

C. Crédits à voter ultérieurement en 2022

		Crédits à voter	Montants 2022
0290.5040.02	Crédit d'étude aménagement ZIG art.92+244a	300'000	300'000
6150.5010.12	Réfection dernier tronçon de la route de la Riviala	70'000	70'000
6150.5010.13	Rte Fontanettes terrain+arrêt bus+trottoirs traversants	200'000	200'000
6150.5010.18	Plan de mobilité scolaire étape 1	100'000	50'000
6150.5010.19	Crédit d'étude mobilité plaine du Seedorf	500'000	200'000
6150.5060.00	Elevateur Weidemann T4512	75'000	75'000
Total			895'000

D. Recettes d'investissements

		Montants totaux	Montants 2022
1610.6320.00	Participation autre commune (stand tir) (V)	186'500	129'816
1610.6300.00	Subvention confédération (stand tir) (V)	56'000	56'000
1610.6310.00	Subvention canton (stand tir) (V)	21'000	21'000
6150.6370.00	Aménagements routiers Z.I. : particip.tiers (V)	233'000	150'000
•.6150.6320.00	Mesure 3M.08.02 PA3/Transagglo sect.gare Avry-Matran-COSO (V)	1'500'000	<i>planifié en 2023</i>
•.6150.6320.01	Mesure 3M.06.02 PA3/Transagglo sect.Avry-Gare Villars-sur-Glâne (V)	2'250'000	<i>planifié en 2023</i>
•.6150.6320.02	Mesure 4M.06.01 PA4/Transagglo sect.CO-Rosé (V)	7'000'000	<i>planifié en 2024</i>
6150.6320.03	Mobilité douce CO-Cheiry P2 20.13(V)	185'000	<i>planifié en 2023</i>
Total			356'816

Récapitulation

Dépenses Recettes

A. Crédits déjà votés par le Conseil général	7'255'069	
B. Crédit à voter lors de la séance du Conseil général du 14.12.2021	150'000	
C. Crédits à voter ultérieurement en 2022	895'000	
D. Recettes d'investissements		356'816
Totaux hors Transaglo	4'682'463	
• Totaux Transaglo <i>Pour rappel, les montants des investissements seront remboursés par l'Agglomération à la fin des travaux</i>	3'617'606	0
Totaux globaux 2021	8'300'069	356'816
Excédent de dépenses		7'943'553

A. Crédits déjà votés par le Conseil général	7'255'069	
B. Crédit à voter lors de la séance du Conseil général du 14.12.2021	150'000	
C. Crédits à voter ultérieurement en 2022	895'000	
D. Recettes d'investissements		356'816
Totaux	8'300'069	356'816
Excédent de dépenses		7'943'553